

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL223

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

A l'alinéa 88, supprimer les mots : « d'un tribunal de commerce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.